



MAIRIE DE
MEYRAS

DECEMBRE 2024

Gazette 11

**EDITO CEREMONIE DES TRAVAUX SECURITE
VOEUX**

THERMALISME/SITHERE PNR CDC

BILAN MANDAT 2020/2024

CINEMA ANIMATIONS PATRIMOINE

ASSOCIATIONS CONTENTIEUX

POLE DE SANTE HOMMAGE ETAT CIVIL

Chères Meyrassiennes, Chers Meyrassiens,

L'année 2024 touche à sa fin, et c'est avec émotion que nous regardons tout le chemin parcouru ensemble. Cette période de fêtes est le moment idéal pour se retrouver tous ensemble afin de partager des moments de convivialité.

Cette année a été marquée par des projets phares tels que le commerce multiservices qui illustrent notre engagement pour une commune dynamique et attractive et ainsi promouvoir le développement économique, touristique et les services de proximité entre autre pour nos aînés.



Cette édition de la gazette va être axée sur le bilan du mandat 2020/2024 et vous pourrez constater que nous avons tenu pratiquement tous nos engagements. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée.

Je suis ravie de pouvoir vous annoncer que les travaux du commerce multiservices ne seront pas suspendus et je vous laisse le soin de prendre connaissance de l'ordonnance du référé que vous trouverez dans le volet contentieux.

En cette fin d'année, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui contribuent au quotidien à la vie et au rayonnement de notre commune : personnel communal, associations, bénévoles, bibliothécaires, commerçants, artisans, hébergeurs, restaurateurs, et bien sûr vous tous, habitants. Ensemble, nous faisons vivre ce magnifique village de caractère.

A l'aube de 2025, d'autres défis nous attendent, et nous les relèverons à nouveau avec énergie, ambition et détermination.

Je vous donne rendez-vous le samedi 18 janvier 2025 à 18h30 à la cérémonie des vœux, afin de vous présenter les grandes orientations qui façonneront notre avenir commun.

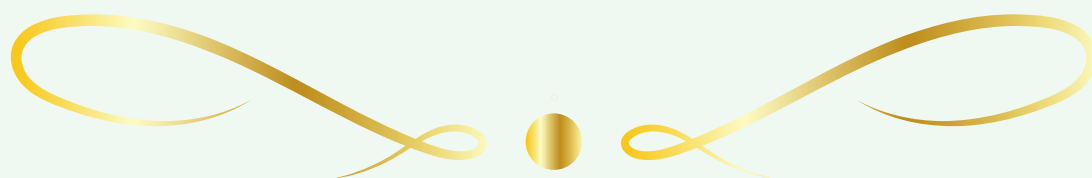
En mon nom et au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Que cette période soit synonyme de joie, de sérénité et de moments précieux avec vos proches.

Joyeux Noël !

*Karine ROBERT
Maire*

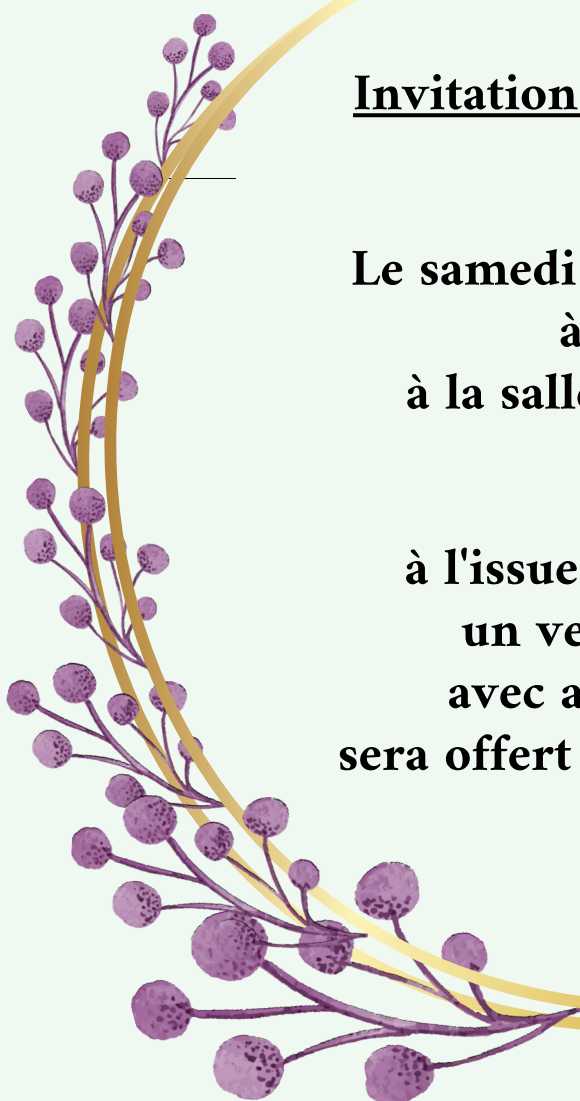
CEREMONIE DES VOEUX



Invitation à la population

**Le samedi 18 janvier 2025
à 18h30
à la salle d'Animation**

**à l'issue de la cérémonie,
un verre de l'amitié
avec amuses bouches
sera offert par la municipalité.**





Commerce multiservices : les travaux avancent bien!



Les étapes s'enchaînent conformément au planning prévisionnel.

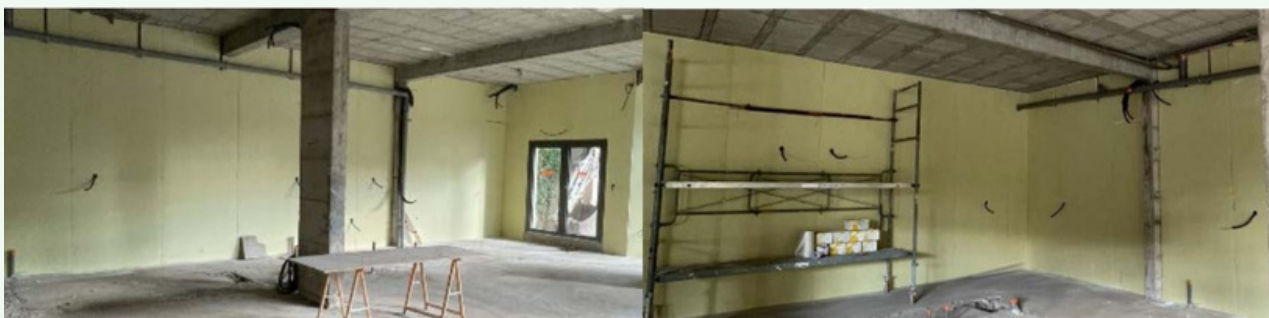
Les travaux de maçonnerie à l'intérieur du bâtiment sont terminés. Les travaux du plaquiste, de plomberie et d'électricité sont en cours.

Un traitement anti humidité a été effectué avant la pose du carrelage qui est prévu d'ici début janvier. S'en suivra la peinture et la pose des portes.

La façade sera rénovée dans des teintes de couleurs chaudes.

L'appel à candidature pour la gérance de ce local a été lancé en décembre.

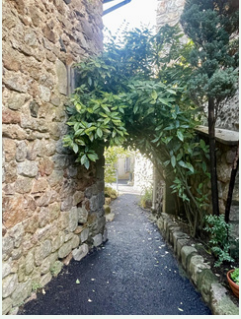
La réception des travaux est prévue fin janvier .





VOIRIE

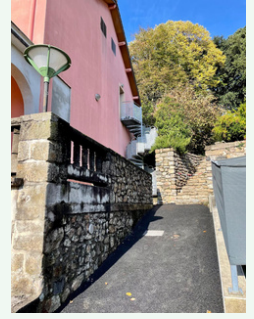
Valorisation d'un site remarquable !



Des travaux de réhabilitation de la chaussée de l'impasse du Parc ont été effectués et devenaient une priorité car cette calade a été laissée à l'abandon depuis de nombreuses années.

Elle se situe au dessus du site thermal. Cette calade a gardé son charme d'origine avec des murs en pierres de chaque côté de l'impasse et la présence d'une voûte. La création d'un éclairage public s'imposait également pour la sécurité des passants et des hébergeurs .

Coût total de ces travaux: 5200 € HT



CIMETIERE

Le cyprès à l'entrée du cimetière du village a été coupé.

Un geste qui peut faire mal au coeur vu sa taille et sa belle allure mais il commençait à menacer son environnement.

Un chantier délicat réalisé par les agents municipaux avec l'aide d'un élagueur professionnel, de l'entreprise Stéphane VOLLE pour l'évacuation des déchets...et de la pluie !!!



ECOLE/COURS DE RECREATION



La cours de récréation des maternelles se situant en plein soleil et les épisodes de canicule étant de plus en plus chauds et longs, un projet d'ombrage de cette cour est prévu et sera terminé aux vacances scolaires d'avril 2025.

De plus, un autre projet est prévu en prolongation du terrain multisport avec la plantation d'arbres afin que les enfants puissent s'amuser ou se détendre autour d'un livre,

SECURITE ROUTIERE



RUE DAME DE VENTADOUR

Face aux différentes incivilités dues aux excès de vitesse répétés et afin de protéger les piétons, le conseil municipal a délibéré pour la création d'une zone 30 jusqu'au carrefour.

Si les excès de vitesse devaient se poursuivre malgré la zone 30, la pose de coussins berlinois s'avèrerait nécessaire dans un second temps.





SEBA

Remplacement d'une canalisation d'eaux usées au quartier du Champ

Ces travaux ont fait suite à un diagnostic du SEBA mettant en évidence des eaux parasites.

Le SEBA a saisi l'opportunité de ce chantier pour déplacer également la canalisation d'eau potable au niveau de la voie communale qui se situait sur des terrains privés.

Ces travaux ont nécessité beaucoup de discussions entre la mairie, l'entreprise et le SEBA car ils entraînaient une coupure de la voie communale sans possibilité d'établir une déviation.

Le compromis avec l'entreprise et le SEBA a été de fractionner les travaux afin que l'entreprise puisse poser des plaques pour laisser passer les secours si besoin.

Nous remercions le personnel du service technique qui a assuré la distribution du courrier aux administrés le temps des travaux.

Nous remercions également les riverains qui ont subi les problématiques de circulation pendant plusieurs semaines.



SDE 07

Enfouissement des réseaux au quartier du Champ



Ces travaux sont terminés mais la mise en service de l'éclairage public a pris du retard côté Pignoux - Empereur suite à un problème technique.

Nous espérons retrouver la lumière pour Noël....!



SCHEMA DIRECTEUR ECLAIRAGE PUBLIC



Rappel : le but consiste à remplacer 122 lampes incandescentes par des LED qui seront beaucoup moins énergivores et donc de diminuer le coût total de l'éclairage public sur la commune. Le maître d'ouvrage SDE07 nous avait annoncé un début des travaux cet automne...

Il est repoussé à 2025 en raison de difficultés d'approvisionnement du matériel.



Episode cévenol du 14 octobre 2024

Un au revoir émouvant



Article de presse

Ardèche : des écoliers et des encadrants évacués à Meyras

À Meyras, en Ardèche, deux groupes d'élèves de l'école de Montéléger (Drôme) et des encadrants du service national universel, hébergés à la Fédération des œuvres laïques, située en bordure de la rivière Ardèche, ont été évacués à 13 heures. Ils ont eu pour consigne de rejoindre l'espace d'animation, au cœur du village. La mairie a ouvert l'espace et a fourni de quoi dormir et le repas pour les différentes personnes.





Lancement des travaux du plateau de soins

Meyras

Aux thermes de Neyrac, la fin des travaux est pour bientôt

Réalisés par tranches depuis 2015, les travaux aux thermes de Neyrac, à Meyras, entrent dans leur phase finale. Après les piscines et l'accueil, c'est au tour du plateau de soins et de la toiture d'être rénovés. La réouverture annoncée au 9 juin 2024 mettra fin à dix ans de travaux.



Acteurs de la réhabilitation et élus s'étaient réunis, Jeudi 14 novembre pour lancer les travaux. Photo Le DL/Vivien Fabion

Les travaux n'ont pas encore débuté que les engins de chantier stationnent déjà devant l'accueil des thermes de Neyrac, à Meyras. Les travaux de réhabilitation débuteront le lundi 18 novembre. La réouverture est programmée pour le 9 juin 2025. « Sept mois de travaux, c'est très long mais on casse tout de l'aération à la plomberie, en passant par l'électricité. L'équipement est intégralement modernisé », annonce Fabrice Tareau, directeur du site.

Des travaux et peut-être un nouvel agrément

Ouverte depuis 1993, les travaux de la station thermique s'imposaient. Le site qui accueillait un peu plus de 1 600 curistes deux ans après son ouverture en comptait 4 200 au dernier recensement en 2019. « La fréquentation augmentant, il était nécessaire d'apporter du

renouveau. Les thermes sont porteurs d'emploi et de tourisme pour notre territoire », explique Karine Robert, maire de Meyras.

Dans le hall d'accueil, rénové l'hiver dernier, l'architecte Thierry Fabre a détaillé le projet : « Le plateau de soins est un espace froid, pas forcément convivial, donc on a souhaité apporter de la chaleur. Pour cela, il sera habillé de bois. On a eu le souci d'allier aménagement intérieur et praticité pour les employés. »

En plus de ces changements, les thermes espèrent obtenir un troisième agrément. L'établissement déjà spécialisé en rhumatologie et dermatologie espère recevoir les autori-

sations pour traiter la phlébologie traitement des maladies des veines. « Des tests ont été effectués avec les curistes. Les résultats seront connus en fin d'année. Ça semble positif », avance le directeur. Le coût de la réhabilitation du plateau de soins et de la toiture s'élève à près de 6 millions d'euros. Au total, depuis 2015, les travaux coûteront 12 millions d'euros. Fabrice Tareau est confiant : « Cette réfection apportera un bien-être aussi bien aux curistes qu'aux employés. On espère accueillir plus de monde, tout en restant une petite station. À terme, on a pour objectif de soigner 4 000 curistes sur une année ».

• Vivien Fabion



Impact énergétique, préservation des ressources et modification du parcours de soins, les chiffres :

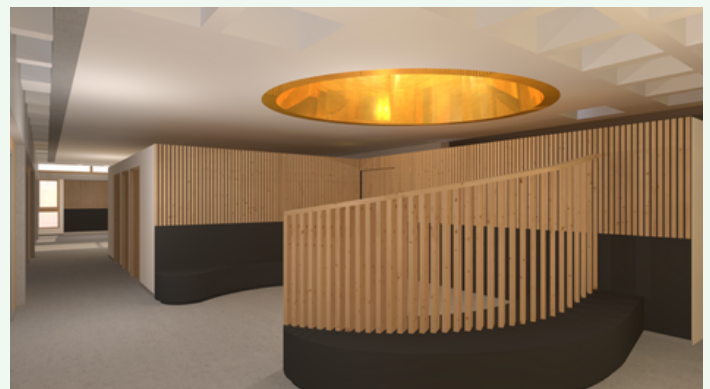
- réduction de 12 000 m³ d'eau thermale puisée dans le milieu naturel,
- moins 31% de la consommation énergétique grâce à un process très optimisé pour la récupération de calories sur les eaux et l'air,
- réduction des consommations qui représente 36 tonnes de CO₂ non dégagées dans l'atmosphère.

Remerciement aux partenaires du SITHERE et de la commune qui permettent d'accompagner le dynamisme de l'établissement, de la commune et de la CDC :

6,2 M€ réalisés, 6 M€ encore à engager sur les 2 plateaux de soins et la toiture.

Subventions depuis 2015 :

L'Etat 3.5M€ dont 810 000€ du Plan Avenir Montagne et 804 196€ de FNADT, La Région Auvergne Rhône Alpes 1.7M€ et un financement complémentaire en attente, Le Département de l'Ardèche 600 000€, l'Europe 200 000€ et les partenaires bancaires.



Centre de santé à Neyrac -Les -Bains, une réussite!

Le centre de santé, créé en 2023 par le Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement à l'initiative de la commune de Meyras, avait comme objectif d'accompagner l'évolution de la prise en charge des curistes de l'établissement thermal.

Un médecin a été salarié par le SITHERE et installé dans des locaux communaux.

En 2023, le Docteur Avarvarei a pris en charge 671 curistes de Neyrac.

En 2024, 917 curistes ont été suivis soit 30% des curistes de l'année.

Cette initiative publique, commune au SITHERE et à la commune de Meyras, était d'une grande nécessité pour conforter la fréquentation de l'établissement thermal.



Rencontre des Géoparcs

- Dans le cadre des rencontres techniques des Géoparcs français, organisées cette année par le PNR à Jaujac, le groupe des participants a été invité à visiter nos 2 géosites.
- Un test ludique étonnant à la mofette : les bulles de savon soufflées par les visiteurs mettent en évidence la présence du gaz carbonique en restant en suspension au dessus de la nappe d'eau !
- Un chouette retour de ce groupe sur la qualité des aménagements réalisés et un intérêt particulier pour notre démarche centrée sur des intervenants et des matériaux locaux et sur la contribution d'habitants de la commune dans ce projet.



Nouveauté

En partenariat avec le CAUE de l'Ardèche, le Parc vous propose un nouveau mémento pour guider les habitants et les collectivités ardéchoises dans leurs choix en matière de clôtures.



Dans ce mémento, vous trouverez des recommandations sur l'un des marqueurs paysagers le plus visible de notre quotidien : les clôtures. Avec ce document, le Parc vous guide pour choisir les matériaux les plus durables possibles et évaluer vos besoins, les enjeux et les impacts potentiels de vos clôtures.

Aujourd'hui, les clôtures ont envahi les espaces urbanisés et ruraux et font partie intégrante du paysage. Joutant les abords des routes et des trottoirs, elles participent à l'harmonie ou à la dégradation de l'espace public et méritent notre attention collective.

La transcévenole

La Transcévenole est le nom d'une ligne de chemin de fer qui devait relier Le Puy à Lalevade-d'Ardèche mais qui n'a jamais été achevée. Le tronçon nord, seul réalisé, est devenu un itinéraire touristique.



Ce projet porté par le PNR vise la valorisation du paysage sonore de la Transcévenole.

Meyras, comme 12 autres communes du département, participera à ce projet et implantera dans une ruelle du centre bourg une borne sonore en forme de silhouette de chef de gare (photo ci-contre)

La borne diffusera un enregistrement audio retraçant de manière ludique ce parcours ferroviaire et les particularités locales des lieux traversés.

Une démarche originale qui invitera les touristes à plonger dans le passé ferroviaire de l'Ardèche !



CDC marché des créateurs



Samedi 28 septembre, le 2ème édition de ce marché des créateurs et producteurs s'est tenue dans le parc Thermal de Neyrac-les-Bains avec une belle participation du public.

Au programme des ateliers créations, une exposition de sculptures et peintures, des jeux en bois, de la restauration rapide, une chorale, un concert et bien sûr de nombreux stands d'artistes et d'artisans d'art 100% locaux !

Merci au personnel de l'Office de Tourisme, aux élus et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet événement.

Vie associative

Première rencontre de la vie associative en Ardèche des sources et volcans !

Une quarantaine de représentants des associations de la communauté de communes ont répondu présents afin que les différentes associations et élus locaux puissent faire connaissance. Le deuxième objectif étant de quelles manières la CDC peut accompagner ou aider les associations du territoire et enfin faire un bilan sur les atouts et les faiblesses de la vie associative sur le territoire.

Des axes d'amélioration ont été évoqués.



La Comcom à l'écoute

Première rencontre de la vie associative

Le 7 novembre dernier, la Comcom Ardèche des Sources et Volcans organisait une première. Faire se rencontrer les associations de tout le territoire. Les 16 communes qui le constituent rassemblent près de 10 000 habitants et plus de 200 associations... au minimum ! Les représentants de 43 d'entre elles s'étaient déplacés ce jeudi soir. Certains peu au fait de l'importance de la Comcom et d'autres plutôt bien avertis de ses rouages. En introduction, la vice-présidente de la Comcom, Karine Robert, s'est chargée de rappeler les actions de l'intercommunalité en soutien aux associations, notamment via des subventions, la mise à disposition d'équipements, l'organisation du Forum intercommunal depuis 2022, et le conseil aux associations via France Services. Puis elle a précisé les trois objectifs de la soirée : favoriser les rencontres, évaluer le Forum intercommunal, et réfléchir à l'accompagnement des associations.

L'essentiel de la rencontre allait donc s'organiser autour de ce qui va bien et de ce qui va moins bien. « La diversité des associations et leurs interactions renforcent le lien social. » C'est bien évidemment le premier point positif relevé en début de soirée. Autres points favorables : « Le site Internet de la Com-



Les échanges entre les associations se sont déroulés dans la grande salle du château de Biou.

com répertorie plutôt bien l'ensemble des structures associatives et les communes offrent un soutien structurel avec du matériel et des locaux. »

Les points faibles

Après avoir aussi souligné que le bénévolat reste très actif, que de nouvelles associations se créent régulièrement et que les rencontres entre associations soutenues par l'office du tourisme dynamisent le territoire, il fallait bien pointer ce qui n'allait pas très bien pour optimiser l'action associative. En voici le résumé non exhaustif : les associations locales rencontrent divers obstacles, notamment un manque de visibilité et de soutien financier, ainsi qu'un isolement qui limite les initiatives communes entre vallées. Faute de communication claire, les habitants ignorent souvent l'existence des associations, les événements récurrents, qu'elles

proposent et les modalités d'accès aux équipements. La mobilité reste aussi un défi pour certaines zones, et la dispersion des initiatives entraîne peu de mutualisations. Le manque d'ingénierie pour les demandes de subventions complique également l'action des associations.

Une meilleure coordination et un accompagnement accru seraient nécessaires pour dynamiser le tissu associatif local et renforcer son impact. Pour faire court, il semble que le cœur des « revendications » associatives soit un souhait d'améliorer la communication et de, bien sûr, affiner les propositions qui ont émergé ce jeudi 7 novembre.

Pour conclure, la Comcom invitait les volontaires qui le souhaiteraient à se joindre à elle 2 à 3 fois dans l'année pour poursuivre le travail amorcé pendant la rencontre, et qui sera ensuite présenté aux élus pour décision finale.



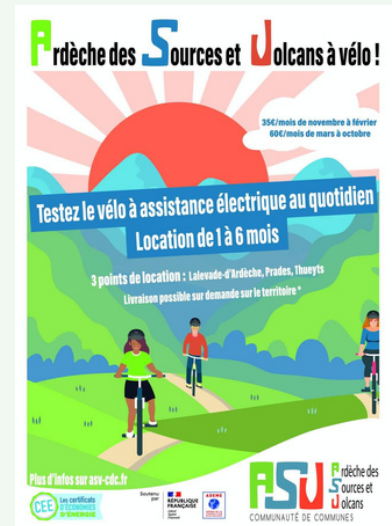
Mobilités douces

 **Envie d'adopter un nouveau mode de transport ?**

Venez tester la location longue durée de vélo à assistance électrique !

Notre communauté de communes propose pour les habitants du territoire un service de location longue durée.

- ◆ Tarif de la location : 35€/mois de novembre à février
- ◆ Location longue d'une durée de 1 à 6 mois



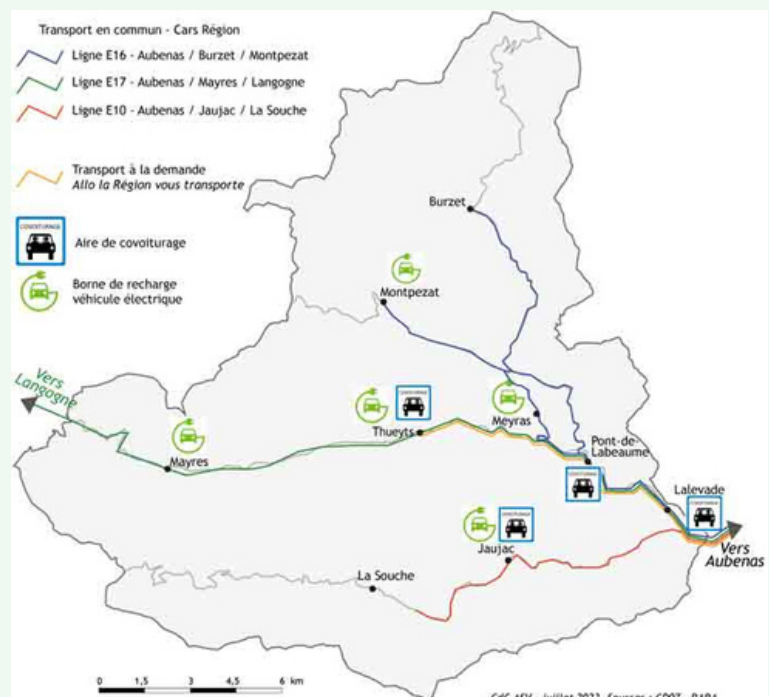
Information et réservation auprès de nos 2 partenaires :

- CAPS à Prades (tél. 07 75 79 88 17)
- E-Bikes Location à Thueyts (tél. 07 89 73 34 45)

Transport à la demande



une ligne de transport à la demande se déploie du lundi au vendredi entre Aubenas et Thueyts.



Tarif : 1,50€ l'aller / 3€ l'aller-retour par personne.

La réservation est obligatoire la veille avant 17h au 04 80 00 70 00

Le service de transport à la demande est déclenché à partir de la réservation d'un minimum de 2 usagers.



Autostop et covoiturage

La communauté de communes, avec 6 autres territoires ardéchois, est accompagnée par l'ALEC 07 depuis fin 2022 pour 3 ans dans le cadre du projet « Véhicules partagés en milieu rural ». L'objectif du projet est de développer les solutions de mobilité partagée comme alternative à la voiture individuelle.

Sur notre territoire, 2 besoins ont émergé du diagnostic :

- une flotte de vélo à assistance électrique en location à destination des habitants (cf. Ardèche des Sources et Volcans à vélo)
 - un système hybride entre covoiturage et autostop organisé.
- Concernant le deuxième point, le conseil communautaire a validé la mise en place du dispositif Rezo Pouce. Celui-ci sera déployé sur le territoire à partir de 2025



Bièvre Est :

Le covoiturage spontané avec Rezo Pouce !



Rezo Pouce

C'est quoi ?

Rezo Pouce est un dispositif de covoiturage spontané et solidaire mis en place par la communauté de communes de Bièvre Est en collaboration étroite avec les communes, dont le lancement est prévu en juin 2024. Il facilite les déplacements du quotidien tout en réduisant le nombre de voitures sur la route. Rezo Pouce répond à un enjeu environnemental tout en offrant une meilleure qualité de vie aux habitants !

Mes trajets

entre voisins et voisines !

Rezo Pouce c'est du bon sens et de l'entraide entre habitants d'un même territoire ! Vous partez de chez vous à pied pour rejoindre l'arrêt de covoiturage spontané le plus proche et sortez votre pancarte destination. Quelqu'un d'autre sera parti de chez lui en voiture ; à la croisée des chemins, il s'arrête, et c'est parti pour un covoiturage spontané et convivial... Rien de plus simple finalement !

Comment utiliser Rezo Pouce ?

Le passager

- Rejoignez un arrêt
- Sortez votre pancarte destination
- Levez le pouce et souriez !

En moins de 6 minutes, vous embarquez !

Le conducteur

- Collez votre macaron **Rezo Pouce** sur le pare-brise
- Roulez
- Récupérez des passagers sur votre trajet !

Solidarité et convivialité !

BILAN MANDAT 2020-2024

Sécurité

Développement
économique

Travaux
Rénovation
patrimoine

Ecologie
mobilité

Vie associative

Jeunesse
Sénior

Culture
Animations

4 ANS D' ACTIONS, NOTRE PRIORITE c'est VOUS



Chères habitantes, Cher habitants,

Je suis ravie de vous communiquer un premier bilan du mandat 2020-2024 de l'équipe municipale.

C'est l'occasion de vous présenter en toute transparence les différentes actions effectuées, en cours et à venir.

A sa lecture, vous pourrez constater qu'un très grand nombre de nos engagements annoncés en 2020 ont été tenus et ce malgré les différentes crises successives (sanitaire, énergétique, inflation...).

Des projets tels que la réfection du clocher de l'église, le commerce multiservices ont été entrepris en complément de nos engagements en début de mandat.

D'autres réalisations verront le jour d'ici la fin du mandat.

Nos actions prioritaires ont été ciblées sur le cadre de vie, la sécurité et le développement économique et touristique.

Notre colonne vertébrale est le bien vivre ensemble au sein de ce magnifique village de caractère niché au creux des 4 vallées dans un cadre paisible et verdoyant.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Karine ROBERT

Maire

CHIFFRES CLES

90% des engagements ont été tenus

SORTIES SCOLAIRES

11 165€

INVESTISSEMENTS PROJETS/ TRAVAUX HT

911 436€

TRAVAUX EN REGIE REALISES PAR LE SERVICE TECHNIQUE

40 000€

EMPRUNTS

350 000€

Rappel de 2007 à 2014 :

1 120 000€

DIMINUTION DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

SOIT UNE ECONOMIE DE 23 000€

ANIMATIONS

11240

spectateurs depuis 2020

**20 spectacles par an
60 spectateurs / spectacle**

SUBVENTIONS PROJETS/TRAVAUX

498 650€

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

15 100€

SECURITE travaux/signaletique

136 000€

Réfection de Bande de roulement de 14 voies communales



CADRE DE VIE

- 1. **Sobriété énergétique**
Éclairage public LED, baisse de la consommation
Changement de 122 lampes sodium en LED
Extinction de l'éclairage public de minuit à 6h
- 2. **Une partie de la commune équipée de la fibre**
- 3. **Harmonisation du mobilier extérieur :**
Bancs, poubelles
- 4. **Achat de récupérateurs d'eau de pluie pour arrosage**
- 5. **Lutte contre le frelon asiatique :** action piégeage
- 6. **Embellissement du village**
Fleurissement du centre Bourg
- 7. **Mise en place de racks vélos et d'une borne électrique pour vélo**
- 8. **Préservation de la biodiversité par l'installation de nichoir, hôtel à insectes**
- 9. **Entretien des chemins de randonnée et mise en place d'une nouvelle signalétique**
- 10. **Création d'une plateforme d'équarrissage**
- 11. **Accueil des nouveaux habitants**
- 12. **Nouvelles illuminations de Noël avec la bulle enchantée**

TRAVAUX /RENOVATION PATRIMOINE

- 1. **Rénovation du clocher de l'église.**
- 2. **Rénovation de certaines fresques vitraux**
- 3. **Rénovation de certains vitraux**
- 4. **Aménagement mofette et chemin d'accès au volcan du Souffrol avec création parking en pouzzolane**
- 5. **SSEBA**
Assainissement collectif du Plot Réservoir du Clauzel
Traitement des eaux parasites au Champs
- 6. **Création d'un entrepôt**
- 7. **Création énergétique de locaux communaux :** huisseries...
- 8. **Création de plus de 30 points de regroupement des ordures ménagères avec création d'entourage en bois**
- 9. **Syndicat du cimetière**
Réfection de toutes les allées du cimetière de Champagne avec grille d'évacuation de l'eau pluviale
- 10. **Finalisation travaux Champagne communales**
- 11. **SDE07**
Entoussement réseau électrique le Champ
Entoussement réseau électrique Chaussedy
- 11. **Création d'un espace pour le personnel communal :** WC, douche, espace bureau

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/MEDICAL

- 1. **Création d'un commerce multiservices avec service postal, relais colis...**
- 2. **Thermalisme**
Etude phlébologie
Création d'un parcours SPA (sauna, vapourarium...)
Bassins de KNEIPP
Extension du SSI (Incendie)
Réhabilitation du hall d'accueil et du plateau de soins
- 3. **Création d'un centre de santé à Neyrac-les-Bains pour la médecine thermique**
- 4. **Vente d'un bâtiment communal pour création de la Maison Sport Santé**
- 5. **Vente d'un terrain communal pour la création d'un bâtiment pour le Pôle de Santé**
- 6. **Prise en charge financière de l'extension du réseau d'eau et électrique du Pôle de Santé**
- 7. **Rénovation du restaurant café Les Mûriers**
- 8. **Soutien aux commerces et à l'installation des créateurs :** céramiste, tatoueur, profession libérales (magnétiseur, coiffeur, kinésithérapeute...)
- 9. **investissement dans l'équipement des gîtes communaux et bi communaux**

JEUNESSE/SENIOR ECOLE/VIE ASSOCIATIVE

- 1. **ECOLE :**
 - Octroi de la 4^{ème} classe suite à sa suppression
 - Equipement numérique
 - Nouveau complexe de jeux
 - Tarification sociale cantine scolaire
 - Aménagement d'une deuxième salle de cantine
 - Soutien financier aux sorties scolaires
 - Budget alloué au gros matériel 1000€/an
- 2. **Soutien financier et matériel aux associations**
- 3. **Partenariat avec le ludobus, animations pour les enfants pendant les vacances scolaires**
- 4. **Spectacles pour les enfants**
- 5. **Réunions associations/mairie afin de créer du lien et un partenariat dans l'organisation de différentes manifestations**
- 6. **Séniors**
Accompagnement et suivi des personnes fragiles en période de canicule ou en fonction des besoins dans l'année.
Maintien des services de proximité (L'Ami du pain...)
Repas et collis des Aînés

SECURITE

- 1. **Sécurité routière :**
 - Circulation en sens unique Rue grande
 - Limitation de vitesse à 30km/h rue Dame de Ventadour
 - Sécurisation piétons Pont De Veyrières
- 2. **Sécurité piétons/enfants**
 - Aménagement du cheminement piéton au Plot
 - Création arrêts de Bus
 - Création d'un parking
 - Impasse des Diligences afin de sécuriser les enfants se rendant à l'école
- 3. **Sécurité Civile**
 - Refonte du Plan Communal de Sauvegarde
 - Création du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
 - Participation aux exercices de mise en situation proposés par la Préfecture
- 4. **Sécurité Incendie :**
 - Réunion avec le SDIS pour faire un bilan sur les zones à risque de la commune
 - Installation de 5 bornes incendie : Maillet, Chaussedy, La Taillade et Champagne

CULTURE ANIMATIONS

- 1. **Programme riche et varié tout au long de l'année**
- 2. **Nouveautés**
Marché nocturne
Fête du printemps
Retraite aux flambeaux
Marché de Noël
Ateliers numériques
Marché du Dimanche
- 3. **Relancement de certaines animations :**
Feux d'artifice
Foire de la St Blaise
- 4. **informatisation et mise en réseau de la bibliothèque**
- 5. **Social**
Collecte pour L'Ukraine
Un handvélo pour Océane
Mise en place de bons alimentaires pendant la crise COVID
- 6. **Communication**
Création nouveau site internet
Création page Facebook mairie Panneau pocket
Gazette bi-annuelle
Réunions de quartier



Tournage du film Les Tourmentés à Meyras et Jaujac



Mme Le Maire a eu l'honneur d'assister une après-midi, au tournage du film Les tourmentés dont le réalisateur est Lucas Belvaux et le producteur Emmanuel Agneray. Un passage du film se déroule à Meyras.

Et cerise sur le gâteau, étaient présents ce jour-là, 2 acteurs bien connus : Niels Schneider et Ramzy Bedia

De très belles rencontres avec des personnes simples, accessibles et généreuses.

Nous n'en dirons pas plus sur le film et vous laisserons découvrir l'histoire en lisant le livre.

Nous avons hâte de voir le film Les tourmentés qui sortira dans les salles en 2025.

Relais des Muletiers: un lieu d'exposition unique !



Le relais des Muletiers, nommé ainsi en l'honneur des anciennes processions de mulets dans le cœur du village de Meyras est désormais un lieu d'expositions pour nos artistes locaux et de divers horizons.



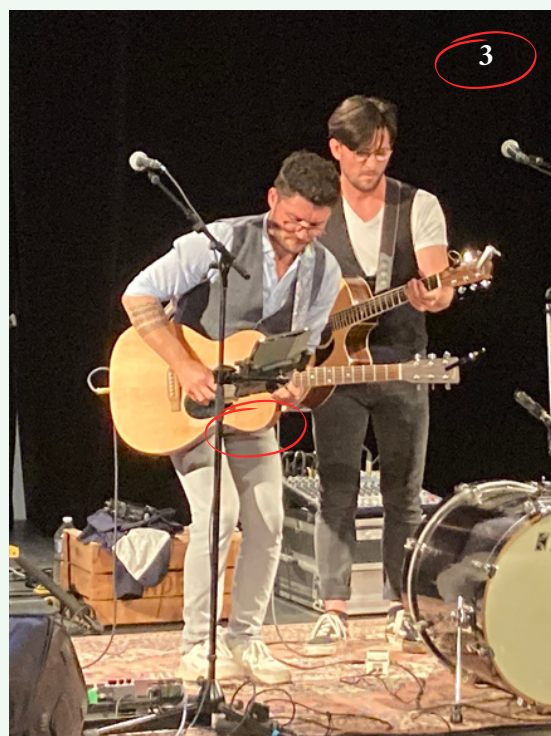
La bâtisse extérieure en pierres de pays recèle un secret ! Un intérieur à l'architecture contemporaine qui inspire par son escalier en métal et en verre translucide où s'immisce la lumière pour sublimer les œuvres exposées.





Retour en images sur les animations du 2ème semestre

- 1 Lady Soul Projet
- 2 Cinéma plein air
- 3 Kindred
- 4 Magnetic Orchestra
- 5 Thorn
- 6 BJK
- 7 C'est Show
- 8 Après midi jeux



Un si bel été !!



Et voici le programme de début d'année...

25 janvier



3 février



21 février



22 mars



12 avril



Chateau de Hautsegur

Le château de Hautsegur va ouvrir ses chambres d'hôtes sous peu mais restera toujours ouvert à la visite et différentes manifestations culturelles y seront encore organisées.



Projet 2025 : Suite à l'incroyable découverte de l'inventaire daté de 1640, nous connaissons aujourd'hui tout le mobilier qui se trouvait dans l'édifice à cette époque.



Les élèves de l'Ecole nationale des chartes sont en train de décoder l'inventaire, le travail devrait nous parvenir en Janvier prochain. Dans un premier temps, la cuisine du château, salle de réception actuelle, va être reconstituée comme elle était ! La recherche du mobilier prendra du temps, un peu de patience donc avant l'ouverture au public et ce sera un plaisir de vous faire partager cet événement.

Chateau de Ventadour



L'association de sauvegarde du château fort de Ventadour, créé il y a 54 ans, poursuit sa mission de mise en valeur du site. Après le décès de son fondateur, monsieur Pierre Pottier en 2018, l'objectif initial de reconstruction totale du monument a laissé place à un projet d'aménagement du bâti existant.

Continuer à organiser des chantiers écoles l'été, essayer de développer l'ouverture au public et créer de l'évènementiel, sont les missions de l'association pour faire vivre ce lieu unique qu'est le château fort de Ventadour.



En quête de découverte

L'association « En Quête de Découverte » présidée par André ROUY guide, animateur de Pays et historien du patrimoine, participe à l'inventaire, la conservation et la mise en valeur des richesses touristiques, historiques, patrimoniales et culturelles.



Elle propose des conférences sur le thème du chemin de fer, des visites guidées du village de Meyras et d'autres villages ardéchois, des expositions thématiques et gère « Le Petit Musée de Dédé » qui relate le passé ferroviaire ardéchois, un site unique en France.



A vous la parole !

Merci à nos associations
qui font vivre le village
et créent du lien social !

L'Eau Vive



Eau Vive
Meyras

Génération nouveument

Avec 144 adhérents en 2024, l'Eau Vive de Meyras propose diverses activités de loisirs, culturelles et des moments de convivialité principalement auprès des séniors y compris des plus anciens.

Tisser du lien social entre les habitants, rompre l'isolement et plus globalement favoriser la qualité de vie sont les maîtres mots de l'association et de son équipe de bénévoles.

Toutes les semaines :
le lundi : randonnées (2 niveaux de difficulté)
le mercredi : gymnastique
le vendredi : yoga



Après midi jeux

Tout au long de l'année :
Repas festifs : soupe au Pistou; Paella, repas de fin d'année, ciné goûter
Sorties à la journée : croisière sur le Rhône, Canal du Midi, Carrières de lumière.
Séjours : Croisière en méditerranée, Hautes Pyrénées et à venir Ronce les Bains.

Contact : eau_vive.meyras@hotmail.fr



Rando à Chassiers



Sortie canal du midi



La soupe au pistou

Une aventure collective

Club de danse



"Country-Addicts Meyras" est la section "Danses en Lignes" de l'association "Club de Danses de Meyras". Elle compte plus de cinquante membres et a eu le plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux adhérents cette saison.

Hors vacances scolaires, l'activité se déroule deux soirs par semaine, de 19h30 à 22h, dans la grande salle de l'Espace Intergénérationnel au cœur du village.

- Le mardi soir est plutôt réservé aux débutants et aux novices: chorégraphies assez simples, très détaillées, musiques country ou non-country.
- Le jeudi soir, les danses sont plus difficiles sur des musiques principalement non- country

Dans tous les cas, le plaisir de danser et le partage de grands moments de convivialité priment sur les performances

Cependant nos activités ne s'arrêtent pas aux séances de cours et nous organisons ou participons volontiers à bon nombre d'autres manifestations: Brocante Estivale de Meyras, Castagnades, stages avec des professionnels de la danse ou bals avec des clubs amis.



Castagnades 2021

Castagnades 2021



Brocante 2024



PLM Club de pétanque



Depuis 2021, le club de Pétanque Loisirs Meyras organise diverses manifestations chaque année, (belote, boules carrés Saint Blaise, concours) pour animer le plus possible le village, des compétitions pour les licenciés et les détenteurs de carte de membre pour le loisir.

Il compte dans ses rangs actuellement 54 licenciés et 30 cartes de membres (1 équipe féminine, 3 équipes vétérans et 2 équipes seniors)

Cette année va être très chargée en manifestations car nous allons organiser un week-end les 5 et 6 avril 2025 le fédéral Doublette Mixte où les vainqueurs seront couronnés du titre de champions d'Ardèche.



Les amis de l'école



Les amis de l'école c'est quoi ?

C'est une association de parents d'élèves, constituée de bénévoles motivés qui a pour but d'organiser diverses manifestations. Les fonds récoltés lors de ces manifestations permettent de financer une partie des projets proposés par les enseignants (sorties scolaires, intervenants...) et de répondre aux besoins des enfants (matériel sportif, jeux éducatifs...) Ces manifestations sont aussi l'occasion de créer des liens et de partager ensemble des moments conviviaux.



ACCA



L'ACCA comprend deux équipes.

En mai, une poignée de courageux a procédé au débroussaillage d'une zone de chasse au pied des rochers de Ladenne. Un travail éreintant, utile pour les chasseurs mais aussi pour l'environnement.

Vendredi 12 juillet 2024 : c'est la fête à Meyras !

Cerveoise et marquisette coulent à flot pour désaltérer une foule venue nombreuse. Et chaque année le stand de la buvette de la CABANE DU REDONDET s'allonge un peu plus !!



Tennis club



Le Tennis Club de Meyras continue de se développer en 2024, attirant de nouveaux passionnés et réalisant de nombreux projets.



Ambiance conviviale et accueil chaleureux
Le club se distingue par son esprit de convivialité, où compétition et détente se côtoient. C'est un lieu où tous, débutants ou expérimentés, trouvent leur place dans une atmosphère joyeuse et amicale.

L'école de tennis : une pépinière de talents
L'école de tennis du club est en pleine expansion, avec de nombreux enfants qui viennent s'entraîner chaque semaine. L'arrivée du professeur Mathias Souteyrand, aux côtés des bénévoles, a renforcé l'enseignement et permis d'élargir l'offre avec un suivi personnalisé.



Une équipe compétitive et des résultats prometteurs
L'équipe masculine brille dans les championnats Drôme-Ardèche 2024, se hissant en demi-finales, ce qui témoigne du sérieux et de l'implication des joueurs.

Un événement marquant : le premier tournoi officiel en 2025
En 2025, le club organisera son premier tournoi officiel du 26 avril au 11 mai, une première qui marquera un tournant dans son développement.

Une année 2025 pleine de promesses

Avec près de 100 membres actifs, le club continue de grandir et prévoit de nouveaux projets pour améliorer ses infrastructures et diversifier ses activités. Passion, partage et réussite sont au cœur du Tennis Club de Meyras. "

Cav'Art



La Tribu Cav'Art est une association dont les membres ont pour but de faire vivre leur espace commun à travers la création d'activités et événements dans tous domaines : Ateliers et stages de théâtre, cours d'arts plastiques, soirées jeux, événements culturels...

Mail : lacavart@gmail.com

Site : lacavart.wifeosite.com

Adresse : 180 impasse de Chambonnet -

Tèl : 06 40 81 74 90



Comédi'ânes

Comédi'ânes est une micro entreprise créée en 2017 par Aude Roussel, professeur de théâtre. "Toujours attirée par le spectacle vivant, c'est à 15 ans que je commence la pratique du théâtre sur les planches, me passionnant aussi pour la mise en scène et l'écriture. Comédi'ânes est né pour partager ces passions à travers des ateliers, stages et cours personnalisés."

Mail : comedianes@outlook.fr

Site : comedianes.wifeo.com

Adresse : 180 impasse de Chambonnet

Tél : 06 40 81 74 90



Recette Velouté de panais et crevettes

Ingrédients

Pour 2 personnes

1 panais

4 tranches de bacon 4 champignons

1 oignon

0.5 noix de muscade à râper ou 1 cac en poudre

400 ml d'eau

1 noix de beurre

Crevettes :

1 noix de beurre

10 crevettes

0.5 citron 1 cuillère à café de Paprika, ciboulette, sel, poivre



1. Commencer par ciseler l'oignon
Puis le mettre à fondre dans une
casserole à feu moyen
Ajouter les oignons puis l'ail haché
Ainsi qu'un peu de sel et laisser suer
quelques minutes

2. Tailler le bacon en petits morceaux
Puis l'ajouter dans la casserole
Mettre le paprika et râper la noix de muscade
Faire cuire quelques minutes de plus
Et ajouter les champignons

3. Laisser cuire 3 minutes à feu moyen

Ajouter le panais et l'eau
Cuire 20 minutes puis mixer
Maintenir chaud sur feu doux

4. Pendant ce temps, dans une poêle faire fondre une
noix de beurre
Puis y mettre les crevettes à cuire
Ajouter le paprika et remuer
Verser le jus du citron
Laisser cuire 3 à 5 minutes suivant la grosseur

5. Puis servir dans les assiettes le velouté et déposer les
crevettes par dessus
Mettre un peu de ciboulette par dessus, une pincée de
paprika et servir!

Les travaux du commerce multiservices ne seront pas suspendus !

Pour rappel, la SCI des 3 vallées a assigné la mairie en référé au tribunal judiciaire de Privas pour suspension des travaux du futur commerce multiservices.

La SCI des 3 vallées a été déboutée pour incompétence du tribunal judiciaire car c'est de la compétence du tribunal administratif.

La SCI des 3 vallées est condamnée aux dépens.

Deux autres actions, intentées par la SCI des 3 vallées contre la mairie, sont déjà en cours au tribunal administratif : Annulation du permis de construire du commerce multiservices et annulation de la délibération qui confirme la domanialité publique des garages communaux.

Ce projet fondamental répond au besoin de développement économique et vise la revitalisation du centre bourg et des commerces de proximité en zone rurale.

Soyez assurés que notre équipe défendra toujours l'intérêt général et ce malgré les pressions incessantes.

Vous trouverez ci-dessous l'intégralité de l'ordonnance du référé.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PRIVAS

ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ

du 31 octobre 2024

PLACEMENT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PRIVAS
(Ardèche)*

Minute N°

DOSSIER : N° RG 24/00203 - N° Portalis DBWS-W-B7I-EGRT
AFFAIRE : S.C.I. LES 3 VALLEES / Commune MEYRAS

Exp: *ABM2024*
Me Marie BOISADAN
la SELARL CABINET CHAMPAUZAC
Me Julie GAY
la SCP SCP JOUANNEAU-PALACCI

DEMANDERESSE :

S.C.I. LES 3 VALLEES

sis 135 rue Dame de Ventadour - 07380 MEYRAS

représentée par la SCP SCP JOUANNEAU-PALACCI, avocats au barreau d'ARDECHE, postulant, Me Julie GAY, avocat au barreau de VALENCE, plaidant

DÉFENDERESSE :

Commune MEYRAS

sis 1 place du Champ de Mars - 07380 MEYRAS

représentée par la SELARL CABINET CHAMPAUZAC, avocats au barreau de VALENCE, plaidant, Me Marie BOISADAN, avocat au barreau d'ARDECHE, postulant

Nous, Jean-Paul Risterucci - président du tribunal judiciaire de Privas, tenant audience publique des référés, au Palais de Justice de Privas, assisté d'Emilie Guzovitch, greffière lors du prononcé de la décision ;

Après audience tenue publiquement, le 3 octobre 2024;

Après mise en délibéré au 7 novembre 2024, délibéré avancé au 31 octobre 2024, pour mise à disposition au greffe ;

FAITS, PROCÉDURE - PRÉTENTIONS ET MOYENS DES PARTIES

Le 23 février 1989, la commune de Meyras a fait l'acquisition d'une parcelle cadastrée AE 299 pour une contenance de 2a 83ca, située lieudit Le Village, sur laquelle elle a fait édifier un bâtiment à usage de garage.

Une délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 1988 avait retenu le projet de construction d'un rez-de-chaussée semi-enterré en bordure du CD 26 pour le garage et l'entretien des engins et du matériel communal.

Par délibération du 22 juillet 1996, le conseil municipal a approuvé la cession d'une partie de cet ouvrage à Monsieur Stéphane Badia pour la création en surélévation d'un cabinet médical.

Aux termes de l'acte de vente du 26 novembre 1996 entre la commune de Meyras et la SCI de La Montée, emportant état descriptif de division et règlement de copropriété, l'immeuble a été divisé en trois lots, à savoir :

- le lot 1 en rez-de-jardin correspondant au local à usage de garage, demeurant propriété de la commune ;
- le lot 2 cédé à Monsieur Badia intervenant pour le compte de la SCI en cours de constitution, consistant en un droit à surélever les garages sur une surface hors œuvre brute de 65 m², ainsi que la propriété du sol et des parties communes ;
- le lot 3 correspondant au surplus du droit à surélever le lot 1 en vue de construire des locaux à usage d'habitation ou autres pour une surface de 137 m², ainsi que la propriété du sol et des parties communes ;

L'opération de construction s'est réalisée en deux temps, impliquant d'abord la SCI de la Montée pour la réalisation du cabinet médical prévu, puis impliquant la SCI Les 3 Vallées lors de la cession le 10 novembre 2011 du reliquat du droit à construire en surélévation des garages, de sorte que la SCI Les 3 Vallées est aujourd'hui propriétaire des lots 2 et 3.

Puis, par une délibération du 13 juin 2023, le conseil municipal a autorisé le maire de la commune de Meyras à déposer une demande de permis de construire afin de transformer les garages en commerce multi-services.

Après affichage du permis de construire délivré à la commune le 25 septembre 2023, par courrier du 12 décembre 2023, la SCI Les 3 Vallées a fait connaître son opposition au motif de l'absence de réunion de l'assemblée générale, de la contradiction entre la vente d'alcool ou de tabac avec les missions exercées par les professionnels de santé au sein de l'immeuble et de l'interdiction de toute activité commerciale posée par le règlement de copropriété.

La commune a maintenu son projet arguant de ce le règlement de copropriété ne lui serait pas opposable puisque l'ouvrage appartiendrait au domaine public de la commune.

Par délibération du 12 février 2024, elle a décidé de constater l'appartenance des garages municipaux au domaine public communal, de déclarer et rendre les règlements de copropriété du 26 novembre 1986 et 8 juin 2012 inapplicables et inopposables à l'immeuble, puis de créer un service public du développement économique communal.

La SCI Les 3 Vallées a déposé un recours gracieux, puis contentieux à l'encontre de l'arrêté qui accorde le permis de construire à la commune, actuellement pendant devant le tribunal administratif de Grenoble.

Elle a également saisi le tribunal administratif de Lyon aux fins d'annulation de la délibération du 12 février 2024.

Les travaux de transformation du local ont débuté le 8 juillet 2024.

Dès lors, par acte de commissaire de justice en date du 15 juillet 2024, la SCI Les 3 Vallées a fait citer la Commune de Meyras devant le juge des référés du tribunal judiciaire de Privas, sur le fondement de l'article 835 du code de procédure civile, afin d'ordonner la suspension des travaux de transformation des garages en espace multi-services réalisés par la commune de Meyras sur la parcelle AE 299, de dire que cette suspension vaudra jusqu'à l'intervention de la décision du tribunal administratif de Lyon saisi de l'illégalité de la délibération du conseil municipal du 12 février 2024 constatant l'appartenance des garages municipaux au domaine public communal, déclarant les règlements de copropriété du 26 novembre 1986 et 8 juin 2012 inapplicables et inopposables à l'immeuble et créant un service public du développement économique communal au titre duquel l'aménagement du commerce multiservices est affecté de façon certaine avec aménagements indispensables, de condamner la commune de Meyras à lui verser la somme de 3 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile, ainsi qu'aux entiers dépens.

Dans ses derniers écrits développés à l'audience, la SCI Les 3 Vallées maintient ses demandes initiales.

Sur l'exception d'incompétence, elle rappelle la compétence de la juridiction judiciaire pour aborder des travaux se rapportant à la gestion privée de la commune. Elle considère que la délibération de 1988 n'a pas pour effet de classer le bâtiment au sein du domaine public de la commune, d'autant que son emplacement, l'absence d'aménagement spécial et le statut de copropriété ne permettent pas davantage de le rattacher au domaine public. Elle ajoute que l'acte de vente régularisé en 2012 précise expressément que lesdites parcelles dépendent du patrimoine privé de la commune de Meyras et de l'aveu de la commune le bâti préexistant est un simple entrepôt nullement affecté à un service public ou aménagé à cet effet. S'agissant du trouble manifestement illicite, la société soutient d'une part que la commune de Meyras n'a pas au préalable reçu l'autorisation des copropriétaires pour la réalisation des travaux.

Ensuite, elle soutient que l'activité commerciale envisagée est en totale contradiction avec le règlement de copropriété et rappelle l'impossibilité d'ouvrir un débit de boisson à proximité d'établissements de santé, de stades et de terrains de sport. Concernant le dommage imminent, elle estime que l'atteinte aux parties communes de l'immeuble sera irréversible, que la destination projetée se trouve contraire à celle autorisée dans le cadre du règlement de copropriété et ajoute enfin que la commune a notifié à son locataire le non-renouvellement du bail afin de le contraindre à intégrer les anciens garages réaménagés.

La commune de Meyras soulève, *in limine litis*, l'incompétence du juge des référés pour statuer sur la demande de suspension des travaux et sur la domanialité publique des garages communaux ainsi que sur les demandes de la SCI Les 3 Vallées.

Elle conclut à la qualification de travaux publics des travaux entrepris dans une fin d'intérêt général ou dans le cadre d'un service public ou pour le compte d'une personne publique, en l'occurrence des travaux réalisés pour l'exécution d'un service public du développement économique communal, de revitalisation du centre-bourg et des commerces de proximité en zone rurale. Elle fait valoir que le juge judiciaire ne peut trancher un litige se rapportant à la domanialité des garages, pendant devant le tribunal administratif de Lyon, rappelant que ces garages relèvent du domaine public de la commune de par la délibération du 14 décembre 1988 et de la réaffirmation par délibération du 12 février 2024. Elle considère qu'un bien d'une personne publique ne peut sortir du domaine public sans une décision de déclassement préalable qui n'existe pas. Elle ajoute que le règlement de copropriété est inopposable à un bien relevant du domaine public lorsque le bien a été intégré au domaine public antérieurement à la mise en copropriété.

Subsidiairement, elle conteste l'existence d'un trouble manifestement illicite, en particulier du fait de l'inopposabilité du règlement de copropriété. Elle rappelle l'existence d'une délibération exécutoire du 12 février 2024 pour constater et réaffirmer l'appartenance des garages communaux au domaine public communal et soutient que le bien immobilier appartient en l'état à ce domaine jusqu'à ce que le juge administratif ait tranché le litige au fond. Quant à l'absence de dommage imminent, elle rappelle qu'il ne peut exister de « parties communes » sur un bien immobilier relevant du domaine public. La commune ajoute qu'elle a obtenu un permis de construire de sorte qu'il n'est pas possible d'opposer une illicéité et que les travaux ne pourraient conduire à un dommage irréversible puisqu'ils portent principalement sur des aménagements intérieurs.

Elle sollicite la condamnation de la SCI Les 3 Vallées à lui verser la somme de 4 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile, ainsi qu'aux entiers dépens.

Après la clôture des débats, la commune de Meyras a pris l'initiative de solliciter la possibilité de produire une note en délibéré avant une date butoir, sans justifier avoir informé la partie adverse de sa démarche qui, au surplus, ne rentre pas dans le cadre des dispositions de l'article 445 du code de procédure civile pour être satisfaite.

MOTIFS

Sur l'exception d'incompétence

La SCI Les 3 Vallées saisit le juge des référés afin d'ordonner la suspension des travaux de transformation de garages en espace multi-services, entrepris par la commune de Meyras sur la parcelle AE 299 ;

Cette demande ressort des attributions du juge des référés en ce qu'elle correspond à la mise en œuvre de l'article 835 du code de procédure civile qui attribue au président du tribunal judiciaire le pouvoir, même en présence d'une contestation sérieuse, de prescrire en référé les mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent, soit pour prévenir un dommage imminent, soit pour faire cesser un trouble manifestement illicite ;

Ces pouvoirs ne s'exercent qu'autant que n'est pas remise en cause la compétence du juge saisi ;

En vertu de l'article 73 du code de procédure civile, constitue une exception de procédure tout moyen qui tend soit à faire déclarer la procédure irrégulière ou éteinte, soit à en suspendre le cours ;

Faisant application de ces principes et conformément aux dispositions des articles 74 et 75 du même code, la commune de Meyras soulève *in limine litis* une exception d'incompétence pour contester la saisine du juge des référés du présent tribunal judiciaire en raison de la compétence du tribunal administratif ;

L'argumentaire développé par la commune de Meyras retient principalement la nature de travaux publics des travaux entrepris pour modifier la destination des garages et la qualification de biens communaux de ces garages, relevant du domaine public, sans avoir été déclassé, de sorte que les règlements de copropriété du 26 novembre 1996 et du 8 juin 2012 ne leur sont pas opposables ;

La propriété de la commune sur la parcelle AE 299 est le résultat d'un échange de biens réalisé avec Madame Marguerite Massebeuf épouse André, intervenu le 24 février 1989. L'aménagement en garage a été décidé par la délibération du conseil municipal du 14 décembre 1988 qui relève le caractère inadapté des divers locaux communaux dans lesquels la commune entrepose son matériel et soumet une proposition de construction d'un bâtiment qui sera affecté spécialement au garage et à l'entretien des engins et du matériel communal ;

Il est initié un débat sur le classement des garages dans le domaine public ou privé de la commune, selon lequel la soumission de la commune aux obligations d'un règlement de copropriété serait incompatible avec la domanialité publique ;

Une attestation émanant de l'ancien maire de la commune (mars 1983-août 2019) vient expliquer que le local construit en 1989 servait au rangement du matériel et du mobilier pour la plupart réformé et ne contenait pas d'atelier. Il possédait un lavabo, un WC et quelques prises de courant, un bureau usagé, un établi et une petite fosse pour les vidanges d'un petit camion et d'un tracteur agricole. Il est encore expliqué que le conseil municipal avait considéré, en toute bonne foi, que le local physiquement éloigné de tout bâtiment public, ne disposant d'aucun aménagement indispensable et spécial pour accomplir un service public, appartenant au domaine privé communal et qu'aucune remarque ou observation, qu'il s'agisse d'un élu ou de la sous-préfecture qui exerçait un contrôle de légalité des actes municipaux, n'avait émis une mise en garde sur une éventuelle appartenance du local au domaine public ;

Qualifiée de partielle et empreinte de mauvaise foi, cette attestation, mesurée dans les termes qu'elle contient, est en adéquation avec la délibération du conseil municipal du 22 juillet 1996 donnant son acceptation pour que Monsieur Stéphane Badia construise son cabinet médical sur une partie de la dalle des garages communaux, en soumettant la vente à diverses conditions, à savoir un état descriptif de division des lieux avec règlement de copropriété qui sera adopté le 26 novembre 1996 ;

Elle vient illustrer une appréciation qui n'a pas varié jusqu'à l'émergence d'un projet de changement de destination des garages ;

En effet, la délibération du conseil municipal du 10 novembre 2011 exprime son acceptation pour la vente à la SCI Les 3 Vallées d'un droit de surélévation de 156 m² sur les parcelles AE 299 et 317, en soumettant la vente à diverses conditions, à savoir un état descriptif de division des lieux avec règlement de copropriété ;

Le nouvel état de descriptif de division et règlement de copropriété a été établi le 8 juin 2012 en conséquence de la vente du même jour entre la commune de Meyras et la SCI des 3 Vallées selon un acte qui expose que les biens immobiliers objets des présentes dépendent du patrimoine privé de la commune pour les avoir reçus à titre d'échange de Madame Marguerite Massebeuf épouse André le 24 février 1989 ;

Cette analyse est contredite par la délibération du 12 février 2024 qui rattache les garages au domaine public dès leur construction en 1989 ;

Le contentieux administratif pendant, à l'effet de contester la légalité de cette délibération, porte notamment sur l'opposabilité du règlement de copropriété à une commune qui avait décidé de s'y soumettre et surtout de ne pas considérer les garages comme un ouvrage public appartenant à son domaine public ;

La qualification de biens dépendant du domaine privé doit prendre en compte l'affectation du bâtiment à un usage apportant des moyens à des services publics municipaux. Elle relève en l'occurrence d'une analyse qui doit être portée devant le tribunal administratif ;

De sorte que le juge des référés ne peut affirmer l'évidence de l'appartenance des locaux litigieux, propriété de la commune de Meyras, au domaine privé de la collectivité locale ;

Mais encore, les travaux entrepris par la commune de Meyras selon un permis de construire délivré le 25 septembre 2023 portent sur la création d'un espace commerce multi-services et de toilettes publiques par transformation de destination du garage communal pour installer une épicerie et une buvette snack ;

La délibération du conseil municipal du 12 février 2024 expose la décision de créer un service public du développement économique communal, de la revitalisation du centre-bourg et des commerces de proximité en zone rurale, au titre duquel l'aménagement du commerce multi-services est affecté de façon certaine avec aménagements indispensables ;

Ce projet implique la commune de Meyras en tant que collectivité réalisant les travaux et poursuivant à ce titre un but d'intérêt général qui permet de retenir le caractère de travaux public ;

De sorte que le litige consécutif à leur exécution, en l'occurrence la demande suspension des travaux, relève de la compétence du juge administratif ;

En ce cas, le juge des référés doit relever son incompétence pour statuer sur les demandes de la SCI Les 3 Vallées qui sera renvoyée à mieux se pourvoir en application des dispositions de l'article 81 alinéa 1^{er} du code de procédure civile ;

Sur les autres demandes

La SCI Les 3 Vallées, qui succombe, sera condamnée aux dépens ;

Il n'y a pas lieu de faire application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile au profit des parties qui en font la demande ;

PAR CES MOTIFS

Nous, juge des référés du tribunal judiciaire de Privas, statuant publiquement par mise à disposition au greffe, par ordonnance contradictoire et en premier ressort ;

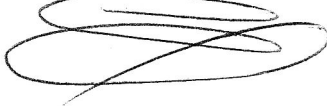
Déclarons le juge des référés du tribunal judiciaire de Privas incompetent pour connaître des demandes de la SCI Les 3 Vallées ;

Renvoyons la SCI Les 3 Vallées à mieux se pourvoir ;

Laissons les dépens à la charge de la SCI Les 3 Vallées ;

Disons n'y avoir lieu à application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile au profit des parties à l'instance.

La greffière,

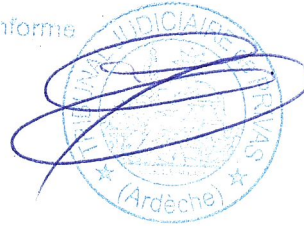


Le président,



Pour copie certifiée conforme

Le Greffier





**PRISE DE RENDEZ-VOUS
RENOUVELLEMENT D'ORDONNANCE**

CHEZ VOTRE MÉDECIN

ANTICIPER, C'EST LA CLÉ

À LA SUITE DE VOTRE DERNIER RENOUVELLEMENT EN QUITTANT LE CABINET

AU MOINS 1 MOIS AVANT POUR LES MOTIFS NON URGENTS

RENOUVELLEMENT, CERTIFICAT MÉDICAL, SUIVI DU NOURISSON...

POUR LES MOTIFS URGENTS

LE SAMEDI MATIN CONSULTEZ UN MÉDECIN SOIT À JAUJAC SOIT À MEYRAS

SOIR DE 20H À MINUIT SAMEDI APRÈS-MIDI ET WEEK-END, COMPOSEZ LE 16 POUR ÊTRE MIS EN RELATION AVEC LE MÉDECIN DE GARDE

MERCI DE VOTRE COOPÉRATION

CABINET MÉDICAL DE JAUJAC
150, rue du Tribunal
07380 JAUJAC
☎ 04 28 40 01 50

CABINET MÉDICAL DE MEYRAS
135 & 181, rue Dame de Ventadour
07380 MEYRAS
☎ 04 75 94 53 32

Toutes les informations utiles, notamment sur le renouvellement d'ordonnance et la conduite à tenir en cas de motifs urgents, sont présentées dans ce document

HOMMAGE

Jérôme SKALSKI nous a quitté soudainement le 31 octobre dernier.

Journaliste, historien, écrivain, photographe, musicien..., Jérôme cultivait ses talents dans un champ si large qu'il nous en donnait le tournis.

Amoureux de l'Ardèche, il a décidé, avec sa compagne Carole, de s'installer dans la rue Grande en 2019. Il a très vite voulu s'impliquer dans la vie de notre village en réalisant un film d'archive s'appuyant sur des interviews des anciens de Meyras. Le film « Meyras, toi mon village » restera le plus beau des cadeaux qu'il aura fait à notre commune.

Merci Jérôme, repose en paix.



DÉCÈS

CHARRET Gabrielle, veuve COMBE, 97 ans : 23/12/2023
DUSSEYRE Jean-Luc, 56 ans : 15/01/2024
DECOCQ Gérard, 87 ans : 19/01/2024
PAILHES Dominique, 63 ans : 25/02/2024
VEYDARIER Francis, 77 ans : 24/03/2024
DUSSEYRE Michel, 81 ans : 02/05/2024
SQUERI Bruno, 101 ans : 03/06/2024
DREUILLAUD Laurent, 38 ans : 22/08/2024
FARGIER Alice, veuve VOLLE, 86 ans : 23/09/2024

MARIAGES

DALVERNY Laurence et NERVEGNA Bertrand : 01/06/2024
VERNE Gaëlle et POLLET Jonathan : 29 /06/2024
LEFRANCOIS Audrey et CORREIA BRITES Carlos : 19 /07/2024
ROUSSEL Aude et CANOLLE Gregory : 13 /08/2024
BRIXNER Elisa et PERRIN Ludovic : 26/10/2024
Dominique VILLAUME et Robert MAZMANIAN : 26/11/ 2024

NAISSANCES

MÉJEAN PRADIER Romy : 17/03/2024
QUINTERO CHAREYRE Kaïs : 26/05/2024
RASCLE SALLES Mila : 31/05/2024
LOMBARD Mallory : 14/07/2024



Mairie de Meyras



GAZETTE N°11 DECEMBRE 2024

Rédaction et mise en page intégralement réalisées
par les élus

Mairie de Meyras
1 place du Champ de Mars
07380 Meyras
04 75 94 42 40
contact@meyras.fr

Directrice de publication : karine Robert Maire de Meyras
impression : 600 exemplaires-impressions acl-reproduction interdite-ne pas jeter sur la voie publique

